

DYNABIO S.A.

Luminy Biotech Entreprises

Case 922 - Parc de Luminy

13288 Marseille Cedex 9

Le 29 juillet 2013

ANSM

DEDIM / DSM / UPR

143-147 Boulevard Anatole France

93285 SAINT-DENIS CEDEX

Objet : Déclaration CE de conformité

Concernant la trousse de dosage immunoenzymologique **MucoPAP-F**

Dossier déposé à l'ANSM le 14/05/2013

Madame, Monsieur

Je soussigné Yann DAGORN, Président de la société DYNABIO, dont le siège est situé à

Luminy Biotech Entreprises

Case 922, Parc de Luminy

13288 Marseille cedex 9

Déclare que la trousse de dosage *in vitro* **MucoPAP-F**, destinée au dosage *in vitro* de la protéine PAP (pancreatitis-associated protein) dans le sang élué des cartons de dépistage néonatal, en vue du dépistage de la mucoviscidose, est conforme aux exigences essentielles de santé et de sécurité de la réglementation qui la concernent.

Ce document engage la responsabilité de la société DYNABIO vis-à-vis de ces exigences

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Y DAGORN', written over a light blue grid background.

Y DAGORN
Président